



L'IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE SUR L'USAGE DES ESPÈCES ET DE LA CARTE BANCAIRE

UN USAGE DE LA CARTE BANCAIRE FAVORISÉ PAR LA CRISE SANITAIRE ?

La crise sanitaire a pu accélérer certaines tendances dans l'usage des moyens de paiement, en faveur notamment de la carte bancaire. En 2020, son usage progresse significativement (+29 %), alors que l'utilisation du chèque, moyen de paiement très utilisé sur le Territoire, est en recul (-8 %). Les espèces restent encore très utilisées, favorisées par l'installation de nouveaux DAB (distributeurs automatiques de billets) en 2017 et 2020. Ainsi, en 2020, le nombre de retraits aux DAB est en forte hausse (+23 %).

Bien que le Territoire a été exempt de circulation de la Covid-19 jusqu'en mars 2021, les fortes restrictions de déplacement vers l'international et la fermeture des frontières de mars à juin 2020 et à partir de mars 2021, ont induit des changements dans les habitudes de consommation : les Wallisiens-et-Futuniens ont davantage consommé sur le Territoire, et cela est visible dans le nombre de transactions (retraits de billets, paiements par carte) qui a augmenté sur la période.

Le confinement strict de mars-mai 2021, avec la fermeture des commerces, a eu une forte incidence sur les retraits et les paiements. Il a pu agir comme un catalyseur de certaines tendances de fond observées ces dernières années : plus grand usage de la carte bancaire, notamment pour des petits montants, accroissement du parc de TPE¹...

Néanmoins, le déploiement de nouvelles technologies se heurte à des difficultés, avec une population vieillissante, et un accès à Internet limité (en effet, d'après l'INSEE, seuls 37 % des logements du Territoire possèdent un accès à Internet²). La technologie NFC³ (qui permet les paiements sans-contact) est déployée sur le Territoire depuis début 2020, mais, à cause de contraintes techniques, seuls les nouveaux TPE disposent de cette fonctionnalité. En outre, les paiements sans-contact nécessitent de disposer d'une connexion IP, ce qui n'est pas le cas de tous les commerçants.

I – Un territoire faiblement bancarisé

Depuis 1991, une seule banque de détail, la Banque de Wallis-et-Futuna (BWF)⁴, est présente. Son activité est complétée par celle de la Direction des finances publiques (DFIP) des îles de Wallis-et-Futuna, autorisée par décret de 2001 à poursuivre son activité de gestion des comptes de particuliers (à titre exceptionnel) sur le Territoire. La DFIP dispose d'un guichet ouvert au public sur chacune des deux îles. La BWF a également deux guichets, un sur chaque île, celui de Futuna est ouvert quelques heures par semaine seulement.

Le premier DAB sur le Territoire a été installé en 2003 à Mata'Utu. Les deux autres DAB ont été mis en service plus récemment : en 2017 à Futuna, en 2020 à Wallis au Service des Postes et Télécommunications (SPT) à Mata'Utu. Ces mises en service ont eu un fort impact sur les retraits aux DAB qui ont explosé depuis 2017. Toutefois, les retraits aux guichets de la BWF et de la DFIP restent très importants.

La population est faiblement bancarisée : le nombre de comptes bancaires reste faible : au 31 décembre 2020, on compte 4 981 comptes de dépôts à vue, dont 4 442 pour les particuliers (sur une population estimée de 11 558 habitants⁵) : cela représente 0,43 compte par habitant (contre 0,90 compte de dépôt à vue par habitant en Nouvelle-Calédonie en 2020).

¹ Terminal de paiement électronique.

² INSEE.

³ Near Field Communication.

⁴ Filiale de la BNP Paribas Nouvelle-Calédonie (groupe BNP Paribas).

⁵ INSEE.

Cependant, grâce aux services en ligne, un certain nombre de Wallisiens et de Futuniens domicilient leurs comptes en Nouvelle-Calédonie ou en Métropole, ou possèdent des comptes dans des banques en ligne.⁶

II – Le paiement en espèces, encore prédominant

1. Un usage prépondérant des espèces

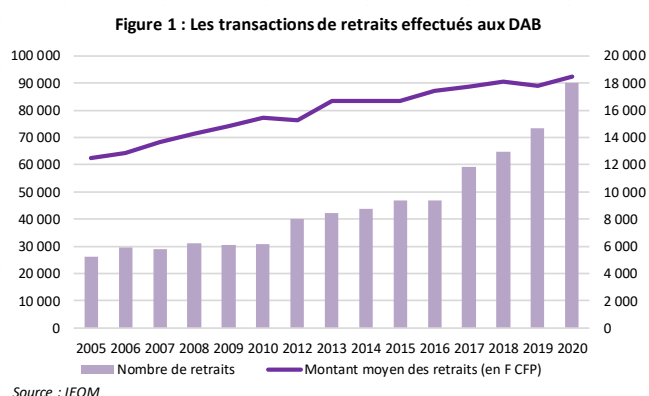
A Wallis-et-Futuna, l'usage de la monnaie fiduciaire est très important et ancré dans les habitudes de paiement. Les espèces constituent un moyen de paiement facile et accessible sur un Territoire où la coutume tient une grande place, avec de nombreuses cérémonies où l'on offre des espèces⁷. On observe ainsi une forte saisonnalité sur la demande de billets, laquelle est plus forte pendant les périodes de fêtes (par exemple, les communions en octobre).

Un certain nombre de travailleurs ont l'habitude de retirer leur salaire dès qu'il est disponible, directement au guichet de la banque. Par ailleurs, seule une minorité de commerçants propose le paiement par carte bancaire (88 TPE au 30 juin 2021). L'usage de l'espèce reste ainsi prépondérant dans les échanges.

À titre d'exemple pour les prestations sociales, même si ses services essaient de privilégier les paiements par virement ou par prélèvement automatique, la Caisse des Prestations sociales (CPSWF) en verse une partie en espèces, aux bénéficiaires non titulaires d'un compte bancaire. En 2020, mensuellement, cela représente, en moyenne, 231 personnes pour un versement de 7,2 millions de F CFP (soit en moyenne 31 169 F CFP par personne), en augmentation par rapport à 2019 (226 personnes pour 6,6 millions en moyenne, soit en moyenne 29 204 F CFP par personne)⁸. En revanche, en 2020, le paiement des cotisations s'est fait en grande majorité par virement (79 % des recettes, contre 31 % en 2019), et les espèces représentent seulement 0,1 % du montant des cotisations (contre 9 % en 2019), l'usage du chèque et du prélèvement automatique ayant également reculé (ces moyens de paiement représentent respectivement 16 % et 4,9 % du montant des cotisations contre 49 % et 11 % en 2019).

En 2020, le nombre de retraits dans les DAB a triplé par rapport à 2010 (90 101 retraits contre 30 843) et presque doublé par rapport à 2015. Le nombre de cartes bancaires en circulation a également connu une forte augmentation, surtout à la fin des années 2010 (2 198 cartes bancaires en 2020, contre 1 255 en 2010 et 1 195 en 2015). Les années 2017 (avec la mise en place d'un DAB à Futuna) et 2020 (avec l'installation d'un deuxième DAB à Wallis) ont été les années où l'augmentation a été la plus marquée : +26 % et +23 %.

Le montant moyen par retrait a tendance à augmenter également : 18 493 F CFP en 2020 contre 15 472 F CFP en 2010. Cette tendance peut s'expliquer par le fait que de moins en moins de salaires sont versés au guichet, avec un usage croissant de la carte bancaire et des DAB. En 2020, ce montant moyen est en tout cas nettement plus élevé que dans les autres COM du Pacifique (82 % de plus qu'en Nouvelle-Calédonie et 40 % de plus qu'en Polynésie française), ce qui témoigne d'un usage plus important de la monnaie fiduciaire.



2. Un usage moindre des espèces durant les périodes d'incertitude et de confinement

Si l'on s'intéresse à l'évolution des retraits de billets aux DAB par trimestre, on observe qu'au deuxième trimestre 2020 (période d'incertitude sur la circulation ou non du virus sur le Territoire mais sans confinement), il y a eu une légère baisse du nombre de retraits par rapport au premier trimestre, alors même que le DAB du SPT venait d'être installé (voir Figure 2). En revanche, le montant moyen des retraits augmente depuis le deuxième trimestre 2020, ce qui est sans doute lié à la distribution des billets de 10 000 F CFP dans le nouveau DAB à Wallis (cf. *infra*).

⁶ L'accès aux services en ligne devrait en outre être facilité par le déploiement du Très Haut Débit sur le Territoire : le déploiement de la fibre optique a en effet débuté en 2020 et devrait s'achever en 2023.

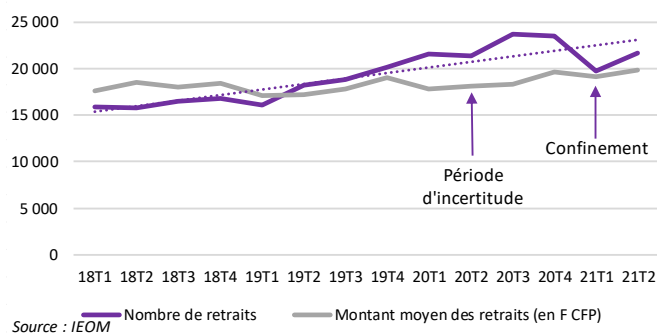
⁷ Les cérémonies coutumières (naissances, deuils, fêtes religieuses, communions...) donnent lieu à des échanges de biens et de monnaies (le billet de banque comme présent est très utilisé).

⁸ Rapport d'activité 2020 de la CPSWF

Durant le confinement de 2021, de la fin du premier trimestre et durant une grande partie du deuxième, alors que le montant moyen des retraits a maintenu sa tendance à la hausse, le nombre de retraits a nettement diminué par rapport aux trimestres précédents (-12,4 % au premier trimestre et -3,6 % au deuxième trimestre par rapport à la moyenne du nombre de retraits en 2020). Cette situation est due principalement à la fermeture des commerces non essentiels.

En conséquence, durant les périodes de confinement, la circulation fiduciaire a progressé moins rapidement qu'aux mêmes périodes des années précédentes. De décembre 2020 à juin 2021, la circulation des billets a augmenté de 2,7 % (contre 4,6 % de croissance entre décembre 2019 et juin 2020, et 7,8 % de croissance entre décembre 2018 et juin 2019).

Figure 2 : Les transactions de retraits effectués aux DAB (par trimestre)

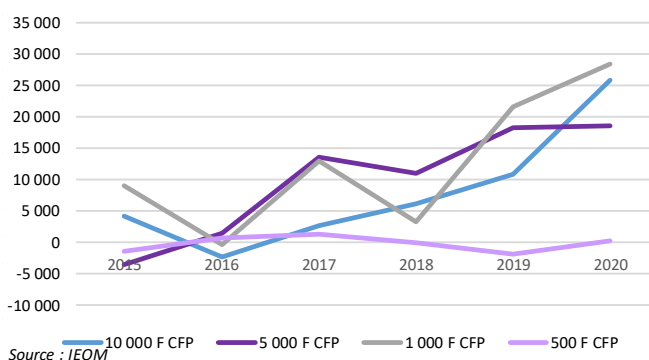


3. Des changements d'habitude dans l'utilisation des billets

En 2020, l'usage du billet de 10 000 FCFP augmente fortement au détriment de celui de 5 000 FCFP, dont l'utilisation progressait jusqu'en 2020. Cette stagnation de l'utilisation de la coupure de 5 000 FCFP (voir Figure 3) peut s'expliquer par le fait que le nouveau DAB (mis en service au SPT à Wallis depuis février 2020) est approvisionné en billets de 10 000 FCFP (ce qui n'est pas le cas des 2 autres DAB du Territoire).

Tandis que l'usage du billet de 1 000 FCFP progresse, celui de 500 FCFP recule (les flux de billets de 500 FCFP au guichet de l'IEOM sont en baisse constante depuis ces quatre dernières années, tant pour les prélèvements que pour les versements) et cette baisse pourrait être accélérée par la mise en circulation de la nouvelle pièce de 200 FCFP.

Figure 3 : Évolution des émissions nettes par coupure



ENCADRÉ N°1 : RENOUELEMENT DE LA GAMME DE PIÈCES FCFP

Dans le prolongement de la mise en circulation de nouveaux billets intervenue en 2014, l'Institut d'émission d'outre-mer (IEOM) a lancé en 2021 la modernisation de la gamme de pièces en francs CFP. Les trois collectivités du Pacifique : Nouvelle-Calédonie, Polynésie française et les îles de Wallis-et-Futuna, sont concernées par ce changement.

Plus pratiques, ces nouvelles pièces sont plus petites et plus légères pour faciliter le quotidien. Plus adaptées, elles comportent une nouvelle pièce de 200 FCFP pour faciliter et réduire le nombre de pièces nécessaires pour les achats. Ainsi, la nouvelle gamme est plus resserrée (allant du 5 FCFP au 200 FCFP) avec la suppression des 1 et 2 FCFP. Plus modernes, ces nouvelles pièces proposent un nouveau design qui reprend les signes identitaires des trois collectivités du Pacifique figurant sur la gamme actuelle de billets. Elles utilisent, dans leur composition, moins de métaux pour limiter leur impact sur l'environnement.

Depuis le 1^{er} septembre 2021, ces nouvelles pièces de monnaies sont mises en circulation dans les trois collectivités. Les pièces de 1 et 2 FCFP, qui étaient peu utilisées par la population, sont progressivement retirées car elles représentent un coût collectif élevé, à la fois financier et surtout environnemental.

Une règle d'arrondi s'applique pour les paiements effectués en espèces, si l'acheteur n'a pas l'appoint :

Si le total des achats se termine par 1 ou 2, le total est arrondi au 0 inférieur ; Si le total des achats se termine par 3 ou 4, le total est arrondi au 5 supérieur ; Si le total des achats se termine par 6 ou 7, le total est arrondi au 5 inférieur ; Si le total des achats se termine par 8 ou 9, le total est arrondi au 0 supérieur.

La règle d'arrondi ne s'applique pas aux paiements scripturaux qui continuent à se faire au franc près.

Pour en savoir plus : www.ieom.fr/nouvelles-pieces

III – L’usage de la carte bancaire, en progression constante

1. Des équipements et des possibilités de paiement encore limités...

Le nombre de commerçants équipés de TPE augmente progressivement : ils étaient 26 fin 2005, 35 fin 2010, 57 fin 2015, 80 fin 2020. La progression a été plus rapide ces dernières années, notamment depuis 2018-2019, en lien avec la politique de la BWF d’encourager l’usage de la carte bancaire. Toutefois, le nombre de commerces proposant le paiement par carte bancaire reste assez limité : on dénombre 88 TPE au 30 juin 2021 sur environ 900 patentés, soit moins de 10 % des patentés.

De nombreux petits commerçants et restaurants ne sont ainsi pas équipés pour les paiements par carte bancaire, et, quand ils le sont, les montants plancher pour payer par carte sont en général assez élevés : 1 000, voire 2 000 F CFP (car cela implique des coûts supplémentaires pour les commerçants), ce qui n’incite pas à l’utilisation de ce moyen de paiement. Il faut préciser que le paiement sans-contact est quasiment inexistant sur le Territoire (environ une centaine de transactions par mois depuis décembre 2020 et pas plus d’une dizaine auparavant), car, à cause de contraintes techniques, seuls les nouveaux TPE disposent de cette fonctionnalité. Il faut en outre que le commerçant soit équipé d’une connexion IP.

2. ...qui pour autant n’entravent pas la progression de l’usage de la carte bancaire...

Avec une politique volontariste de la banque, le nombre de cartes bancaires mises en circulation par la BWF a augmenté très fortement en 2019, passant de 1 375 à fin 2018 à 2 154 à fin 2019 (+56,7 %), alors que leur nombre stagnait auparavant (1 394 cartes à fin 2005, 1 375 à fin 2018). À fin 2020, 2 198 cartes bancaires étaient en circulation, dont 30 % strictement limitées aux opérations de retrait. Le nombre de cartes bancaires utilisées sur le Territoire est sans doute beaucoup plus élevé, étant donné qu’un certain nombre de Wallisiens et de Futuniens détiennent un compte et une carte bancaire dans des banques extérieures au Territoire.

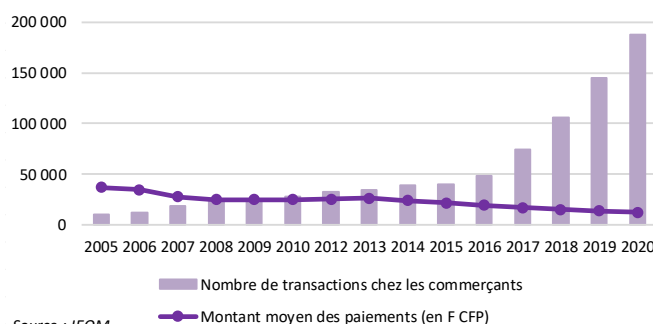
En conséquence, en 2020, 44 % des clients ayant un compte à vue détiennent une carte bancaire, alors que ce taux ne dépassait pas 30 % avant 2018.

Le nombre de transactions chez les commerçants est en constante augmentation depuis 2005 : 10 561 en 2005, 187 495 en 2020. Dans le même temps, le montant moyen des transactions diminue progressivement (37 220 F CFP en 2005, 12 380 F CFP en 2020).

Cependant, si la hausse du nombre de paiements par carte bancaire est constante depuis 2005, il y a eu une véritable explosion en 2017 (+53,7 % par rapport à 2016), progression qui se maintient depuis à des niveaux élevés (+42,8 % en 2018, +37,6 % en 2019, +29,0 % en 2020).

Même s’il diminue régulièrement, le montant moyen du paiement par carte (12 380 F CFP en 2020, soit environ 104 euros) reste bien plus élevé que dans les autres COM du Pacifique (6 591 F CFP en Nouvelle-Calédonie et 9 080 F CFP en Polynésie française en 2020).

Figure 4 : Évolution des transactions effectués par carte bancaire



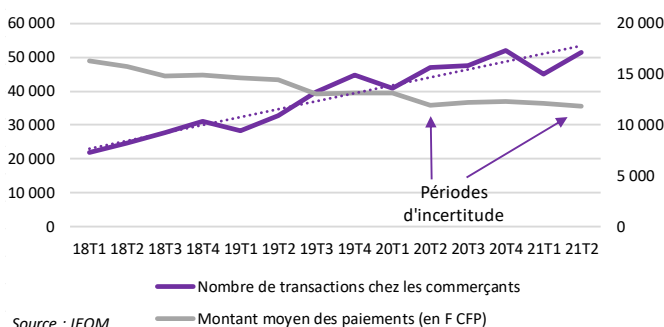
Source : IEOM

3. ...et qui est renforcé par la crise Covid

L’impact du confinement de 2021 est visible sur le nombre de paiements par carte qui est en-deçà de la tendance (mais qui reste néanmoins à des niveaux plus élevés qu’un an auparavant), notamment au premier trimestre, à cause de la fermeture de nombreux commerces en mars-avril.

En considérant les données trimestrielles, le montant moyen des paiements par carte atteint ses deux plus bas niveaux au deuxième trimestre 2020 et au deuxième trimestre 2021 (respectivement 11 922 F CFP et 11 855 F CFP, contre une moyenne de 12 405 F CFP en 2020), soit durant les deux périodes de plus grande incertitude quant à la circulation du virus sur le Territoire. Cela semble indiquer que les consommateurs ont pu payer par carte pour des petits montants qu’ils réglait autrement auparavant (en liquide), suivant en cela la tendance observée depuis plusieurs années.

Figure 5 : Évolution des transactions effectués par carte bancaire (par trimestre)



Source : IEOM